

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
SECRETARIAT GENERAL
Direction des Séances
Division des plénières

SESSION ORDINAIRE
DE SEPTEMBRE 2024
(1^{ère} S.O)

PROCES-VERBAL N° 07 DE LA SEANCE PLENIERE
DU JEUDI 07 NOVEMBRE 2024

Palais du peuple

I. DE L'OUVERTURE

La séance est ouverte, ce jeudi 07 novembre 2024, à 16 heures 58 minutes, dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat :

- 76 membres sont présents.
- 15 membres sont excusés.
- 10 membres sont absents.

Il s'agit de :

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| 1. AMINATA NAMASIA Bazego | 6. LUNGUANA MATUMONA Jacques |
| 2. BANIO DEBHO Daniel | 7. NAWEJI YAV Norbert |
| 3. GEBANGA TARANGUTORO Norbert | 8. NIKOMBA SABANGU Madeleine |
| 4. IDI TABANI Zakaria | 9. REMO YOSSA Michel |
| 5. LUHETO KIDIDI Platini | 10. SINANGO NGBAKOLI Eddy-Pascal |

- 08 sièges sont à pourvoir.

II. DE L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'Assemblée plénière adopte un ordre du jour comprenant les six points suivants :

1. adoption de l'ordre du jour ;
2. examen et adoption du calendrier des travaux de la session ordinaire de septembre 2024 ;
3. examen et adoption du projet de loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo ;
4. examen et adoption du projet de loi sur la reddition des comptes de l'exercice 2023 ;
5. examen et adoption du projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2024 ;
6. examen et adoption du projet de loi autorisant la ratification par la République Démocratique du Congo de l'Accord portant création de l'Agence de facilitation de transport en transit du corridor de Lobito, signé à Lobito, en République d'Angola le 27 janvier 2023.

III. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après l'adoption de cet ordre du jour et du procès-verbal de la dernière séance, le Président indique que les points 4, 5 et 6 seront examinés au cours des prochaines séances.

2. Examen et adoption du projet du calendrier des travaux de la session ordinaire de septembre 2024

L'Assemblée plénière adopte le calendrier des travaux de la session ordinaire de septembre 2024 dont les matières sont réparties comme suit :

A. Commission Economique, financière et de la bonne gouvernance :

1. projet de loi portant reddition des comptes de la Loi des finances n°22/071 du 28 décembre 2022 de l'exercice 2023 ;
2. projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2024 ;
3. projet de loi de finances de l'exercice 2025.

B. Commission des Relations extérieures :

1. projet de loi autorisant la ratification par la République Démocratique du Congo de l'Accord portant création de l'Agence de facilitation de transport en transit du corridor de Lobito, signé à Lobito, en République d'Angola le 27 janvier 2023.

Les autres Commissions n'ont pas encore de matières à traiter.

A ce calendrier des travaux sont aussi repris les chapitres relatifs au contrôle parlementaire, à l'audition des rapports des missions ainsi qu'à la synthèse nationale des rapports des vacances parlementaires pour la période du 13 août au 14 septembre 2024.

Le Président indique que ce calendrier des travaux demeure ouvert à l'inscription de toute nouvelle matière au cours de la présente session.

3. Examen et adoption du projet de loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire de la République Démocratique du Congo

Après lecture, par la Rapporteuse, de la correspondance du Président de la République adressée aux Présidents de deux Chambres du Parlement sollicitant une nouvelle prorogation de l'état de siège, Monsieur Samuel MBEMBA KABUYA TANDA, Vice-ministre de la Justice, présente l'économie de ce projet de loi.

A l'issue de son exposé, les Sénateurs expriment, notamment, les préoccupations suivantes :

- les moyens supplémentaires que le Gouvernement peut encore solliciter du Sénat pour mettre fin à la guerre ;
- les recommandations relatives au rappel de l'Ambassadeur de la République Démocratique du Congo en poste à Kigali et à la nécessité de déclarer, *persona non grata*, l'Ambassadeur du Rwanda en poste à Kinshasa ;
- la présence controversée du Ministre rwandais des Affaires étrangères à Goma ;
- la nécessité d'inviter les Gouverneurs militaires des Provinces sous état de siège à Kinshasa, pour éclairer la lanterne des Sénateurs sur la situation réelle sur terrain ;
- la possibilité d'habiliter le Gouvernement à proroger l'état de siège pour une longue durée au lieu que le Parlement y revienne tous les 15 jours.

Après les réponses et le départ du Vice-ministre, le Président informe l'Assemblée plénière de la tenue imminente du Congrès en vue de procéder au remplacement de deux juges de la Cour constitutionnelle.

Devant répondre à d'autres obligations, le Président quitte le perchoir et cède la présidence de séance au Deuxième Vice-Président.

Poursuivant ses travaux, l'Assemblée plénière procède à l'adoption, article par article, du projet de loi et les adopte sans amendements.

Sur 75 Sénateurs qui prennent part au vote de l'ensemble du texte de loi, 72 votent « oui », aucun « non » et 3 « abstention ».

Voté en des termes identiques par les deux Chambres, ce projet de loi sera transmis au Président de la République pour promulgation.

En fin de travaux, trois Sénateurs ci-après interviennent par motion :

- Christophe LUTUNDULA APALA PEN'APALA, sur la mise en œuvre de la recommandation faite lors des travaux de l'élaboration du Règlement intérieur du Sénat relative à la sécurisation du Palais du peuple, siège du Parlement ;
- Clément MUYA MUBOYAYI, en rapport avec le respect des principes règlementaires du vote par procuration ;
- Jean-Paul BOKETSU BOFILI, sur les raisons injustifiées du paiement des frais exigés aux Sénateurs pour l'obtention du passeport diplomatique.

Sur ce, la séance est suspendue.

Il est 18 heures 39 minutes.

Fait à Kinshasa, le 07 novembre 2024.

La Rapporteure


Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA

Le Président,


Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE